



Saint-Martin de Valgalgues
Conseil Départemental de l'Éducation
Nationale (CDEN)

Mardi 16 mars 2021

Intervention de Monsieur le Maire,
Claude CERPEDES

Madame la Préfète,
Mesdames, Messieurs,

Bienvenue Madame la Préfète dans notre beau département en espérant vous rencontrer rapidement dans nos Cévennes souvent louées pour ses paysages mais trop souvent oubliées par les services de l'État dans sa dimension déploiement des services publics.

Nous sommes réunis aujourd'hui au CDEN pour un exercice que l'on pourrait qualifier de résolution de la quadrature du cercle.

En effet, si l'on en croit la direction de l'Evaluation, de la prospective et de la performance, service de l'Education Nationale, dans son rapport de 2020, la France était classée 2^{ème} plus mauvais élève quant au taux d'encadrement des élèves par les professeurs d'écoles dans l'Union Européenne.

Quand je dis était, c'est que depuis le 1^{er} janvier et le Brexit, nous sommes devenus les champions !

Pas de quoi pavoiser.

Et donc, nous sommes là, aujourd'hui, pour valider, ou pas, la carte scolaire proposée par Monsieur le DASEN et ses équipes.

Coluche disait : « Si tu as besoin de quelque chose, appelle-moi, je te dirai comment t'en passer ».

Nous en sommes là.

Si l'on ne peut qu'approuver le dédoublement des classes de CP et CE1 en REP et REP+, ainsi que la limitation à 24 élèves des grandes sections de maternelle, ces mesures se faisant à moyens presque constants cela conduit inévitablement à la dégradation des conditions d'apprentissage d'autres élèves dans d'autres écoles, dans d'autres communes.

Avec 81 élèves, passer de 4 classes à 3 fait effectivement gagner un poste à l'Education Nationale mais fait également passer des classes de 20 élèves à 27 ce qui, vous en conviendrez, n'est pas particulièrement une amélioration franche des conditions d'études et d'enseignement quand cela se marie avec des classes à niveaux doubles ou triples.

Vous aurez compris que, si les élus locaux que nous sommes ont l'habitude de jongler avec les restrictions budgétaires imposées par les 3 derniers gouvernements qui se sont succédés ces 13 dernières années, nous ne

pouvons pas indifféremment nous taire sur la baisse continue de la présence des services publics dans nos territoires, particulièrement en zone rurale.

Les bureaux de Poste, les Trésoreries Municipales, les écoles, autant de secteurs qui subissent un nivellement par le bas.

Pendant combien de temps cela sera supportable et supporté par les populations ?

La question est posée.

En attendant, la situation de l'école de Molières/Cèze me semble devoir être regardée avec beaucoup de soins.

En effet, cette ancienne commune minière, cumule beaucoup de handicaps et ce n'est pas en ajoutant une haie de plus sur son chemin que le redressement sera plus facile.

Je vous remercie.